

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

ANNEE 1965 - N° 48 / PR/MFAEP.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°54/PC-SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi organique N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

Sur la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Le Conseil des Ministres entendu,

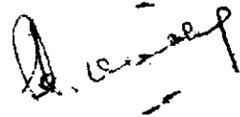
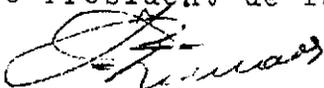
D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Marie-José de CAMPOS, Administrateur de 1ère classe, 1er échelon, du Corps National, est nommé Directeur Général des Finances par intérim, en remplacement de Mr Michel GNIMAGNON, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

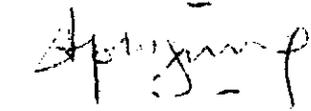
Fait à Cotonou, le 20 Août 1965

par le Président de la République,



le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

S.-M. APITHY



F. APLOHAN

Ampliations :

PR 4	DGF 1
PC 6	Intéressés	2
MFAEP 4	SGO 4
Ministères	8	JORD 1